

Envoi : 27/06/2017  
Réception par le Préfet : 27/06/2017  
Publication : 30/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 17 MARS 2017.**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux procès-verbaux des réunions publiques du Conseil départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 17 mars 2017 joint en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité